



MH FORMATIONS

Monuments historiques et conséquences de la mise en œuvre du prélèvement à la source

Mardi 14 mai de 8h30 à 10h30

La Demeure Historique

Hôtel de Nesmond | 57 quai de la Tournelle - 75 005 PARIS

La Demeure Historique propose une formation pour aborder les conséquences juridiques et fiscales de la mise en œuvre du prélèvement à la source en tant que propriétaire-gestionnaire d'un monument historique.

Objectifs de la formation

- Connaître les règles à respecter en tant qu'employeur
- Comprendre et savoir appliquer aux monuments historiques les règles fiscales spécifiques de la période transitoire de mise en œuvre du prélèvement à la source (années 2018 et 2019)

Programme

8h30-9h00 | Propriétaires-gestionnaires et employeurs : quelles obligations ?

9h00-10h30 | Régime fiscal des monuments historiques et période transitoire de la mise en œuvre du prélèvement à la source :

1. Traitement fiscal de la subvention en 2018
2. Modalités de déduction des charges courantes en 2018 et 2019
3. Modalités de déduction des travaux en 2018 et 2019 : la règle de la moyenne et les exceptions

TARIFS :

Propriétaires de monument ou jardin historique privé : 90 €*

Professionnels : 150 €*

Délégués/administrateurs de l'association et étudiants : 35 €*

**le tarif comprend le petit-déjeuner*

INTERVENANTS

Armelle Verjat

Déléguée générale
La Demeure Historique

Alexandra Proust

Juriste – Service juridique et technique
La Demeure Historique